

Stratégie 2021-2025



Les plans d'action des Archives nationales

2013-2016



Premier « Projet scientifique, culturel et éducatif (PSCE) »

Accompagner l'ouverture de Pierrefitte-sur-Seine, la nouvelle organisation interne, relancer l'archivage numérique avec ADAMANT.

2021-2025



Un troisième document programmatique avec un changement de forme et de nom ("Stratégie").

Un texte très synthétique, complété par des fiches opérationnelles en cours d'élaboration

Second PSCE

Faire aboutir le projet ADAMANT, développer l'ancrage territorial à Pierrefitte, les partenariats scientifiques et l'education artistique et culturelle.

2017-2020

L'association des agents volontaires (110)

Méthodologie de la conception

11 groupes de travail réunis en 2020

Des échanges avec la tutelle (SIAF, DGPA), des services du ministère (SNUM, MSD), des partenaires (ENC, INP, Paris VIII) et le comité des usagers

Un suivi par un comité de pilotage comprenant des représentants de toutes les directions

Une coordination par la Mission Prospective, Stratégie et relations internationales, qui assurera aussi le suivi de la mise en oeuvre Contexte : cadre stratégique commun de modernisation des archives

Concepts-clés de la stratégie

Principe directeur : améliorer le service rendu aux usagers d'aujourd'hui (axes 1 à 3) et de demain (axe 4)

Une double ambition : franchir une nouvelle étape significative dans la construction des « Archives nationales numériques » et élargir le nombre et le socle sociologique des usagers

Une structuration en 4 axes organisés selon 4 grandes catégories d'usagers, et 27 objectifs

Axe 1. Les citoyens au cœur de nos politiques

Public: tous les usagers



- 1. Mieux connaître nos publics et leurs attentes : c'est l'action première dont les résultats nourriront la réflexion pour tous les objectifs de la stratégie.
- 2 et 3. Simplifier les démarches des usagers, avec une inscription dans une démarche Services publics+, la refonte du site web institutionnel ou encore la refondation du « guichet citoyen » pour les usagers qui nous interrogent pour des motifs administratifs.
- 4. Favoriser les démarches collaboratives, en commençant par structurer et amplifier les actions déjà engagées en matière de démarches collaboratives en ligne.

Axe 2. Des archives ouvertes sur la cité

Public: visiteurs d'expositions, du site parisien, scolaires, associations, fondations...



- 5. Offrir, à Paris, une entrée tangible dans l'histoire, avec, comme objectif principal, l'ouverture au public de l'hôtel de Rohan et des décors de la Chancellerie d'Orléans qui y sont désormais installés, et la réouverture de l'ensemble des jardins au public.
- 6. Exposer les archives dans une démarche citoyenne, en particulier avec le cycle « Les Essentiels » qui débute en septembre avec la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.
- 7. Créer une exposition permanente à Pierrefitte-sur-Seine, avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes des habitants de Plaine Commune et de Seine-Saint-Denis.
- 8. Contribuer aux débats mémoriels en promouvant le « retour aux sources ».
- 9. Transmettre les valeurs républicaines au jeune public, en développant, au-delà de l'accueil physique sur sites, une offre en ligne.

Axe 3. Des documents et données plus accessibles

Public: chercheurs



- 10, 11, 15 et 16. Faciliter l'accès aux documents, en construisant un accès unifié aux documents et aux données, en numérisant et en mettant en ligne de nouveaux corpus, en concevant un dispositif d'accès sécurisé à distance pour les documents non diffusables sur Internet, et en développant la reconnaissance automatique des écritures manuscrites.
- 12, 13 et 14. Intervenir sur la conception des instruments de recherche pour faciliter leur accessibilité et leur intelligibilité (ligne éditoriale, plan qualité des métadonnées, développement des référentiels).
- 17. Favoriser la déclassification des fonds d'archives qui ont perdu leur sensibilité.

Axe 4. Une mémoire collective pour les générations futures (1/2)

Publics : usagers actuels et générations futures



- 18. Participer plus activement à la phase de collecte des archives, en amont de leur réception aux Archives nationales.
- 19. Faire de la collecte des archives numériques une priorité, avec la montée en puissance d'ADAMANT et la cartographie des SI stratégiques.
- 20 et 21. Être un partenaire de confiance pour les services de l'État producteurs d'archives, en réaffirmant les garanties que nous apportons dans la gestion, l'accès et l'exploitation des archives collectées.
- 22 et 23. Consolider nos politiques de conservation des données et des supports traditionnels.

Axe 4. Une mémoire collective pour les générations futures (2/2)



24. Renforcer les capacités bâtimentaires pour garantir la poursuite de la collecte : schéma directeur à Paris et extension à Pierrefitte.

25 et 26. Développer un programme de recherche corrélé à nos missions (archivistique, histoire des institutions, sciences du patrimoine, sciences de la donnée) tout en demeurant un partenaire influent de la recherche académique, fonction fortement développée par les deux PSCE.

27. Promouvoir notre expertise métier en France et à l'international (formation initiale et continue, partenariats avec les formations universitaires, l'Ecole nationale des chartes, l'Institut national du patrimoine...).